



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
Commune Le Parc**

SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2025

Nombre de Membres

Afférents	Présents	Ayant pris part à la délibération
18	15	16

**Date de convocation
17 novembre 2025**

**Date d'affichage
28/11/2025**

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-cinq novembre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire dans la mairie de Le Parc, sous la présidence de Mr Marc LENEVEU, Maire.

Présents : LENEVEU Marc, CHARDRON Jérôme, MARTIN Emilie, COSSÉ Christophe, PIEDAGNEL Christophe, LECERF Sylvain, BOUCAUD Daniel, JOSSEAUME-THOUVENIN Christine, POULAIN Franck, LEVESQUE Catherine, ANFRAY Anne, DUBOIS Jérôme, GASTEBOIS Elise, FOUGERAY Bernard, LAUNAY Maryline

Absents excusés : ANDORIN Jonathan.

Absents : PAUTONNIER Roland, LEPESANT Julien.

ANDORIN Jonathan ayant donné procuration Emilie MARTIN

Mme MARTIN Emilie a été nommée secrétaire

Délibération 2025 -091

Subvention dans le cadre d'un projet arts du cirque

Le maire fait part au conseil municipal que le RPI le Parc-Tirepied, dans le cadre de ses actions culturelles, a choisi d'offrir à chaque élève du RPI un temps d'apprentissage de qualité auprès des professionnels de la compagnie du « Gros Nez Rouge ».

La compagnie « du Gros Nez Rouge » a pour objectif de promouvoir les arts du cirque à travers des ateliers, des spectacles et des actions pédagogiques accessible à tous les élèves.

Afin de mener à bien cette initiative, le RPI sollicite le soutien de la commune de LE PARC sous la forme d'une subvention à destination de la coopérative scolaire de l'école, pour les 58 élèves du RPI domiciliés sur la commune de LE PARC.

Le montant que propose Monsieur Le Maire serait de 48 € par élèves soit un total de 2784 € qui sera versés sur 2026.

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité des membres présents ou représentés, de participer à hauteur de 48 € par enfant. Soit la somme totale de 2 784.00 € qui sera versée à destination de la coopérative scolaire sur l'exercice 2026.

ainsi

ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits,
Pour extrait conforme, Le Maire
Marc LENEVEU



Certifié exécutoire par le maire
Compte tenu de la réception
à la Sous-Préfecture le
Et la publication le
Le Parc, le.....

Le Maire, Marc LENEVEU

Collectivité : Le Parc

https://www.intramuros.org/le_par/documents_administratifs/45720



Accusé de réception en préfecture
050-200055960-20251125-Delib-2025-091-DE
Date de télétransmission : 28/11/2025
Date de réception préfecture : 28/11/2025



Publié le : 01/12/2025 09:16 (Europe/Paris)
Collectivité : Le Parc
https://www.intramuros.org/le_parc/documents_administratifs/45720